



Parution dans le journal le point

Par **lellib155**, le **26/08/2014** à **00:46**

Bonsoir,

je souhaiterais avoir un renseignement.

À la suite d'une intervention chirurgicale j'ai été approché par un journaliste qui souhaitait faire un article sur moi-même pour le journal LE POINT j'ai été interviewé et on m'a demandé si il pouvait faire une photo d'illustration de moi-même étant mineur il fallait l'accord de mes parents, ma mère a signé une dérogation qu'elle n'a pas lu mais pas mon père.

Après parution de l'article je regrette à présent et j'ai été mal informé sur le contenu qui allait paraître.

Je me retrouve avec une page entière sur moi avec ma photo en grand une photo qui est peut-être floue, j'ai été reconnu et désormais dans la rue on m'harcèle.

Je souhaiterais savoir si des poursuites judiciaires sont envisageables envers le journal ?

Par **domat**, le **26/08/2014** à **10:18**

bjr,

il me semble mais à confirmer par d'autres intervenants, qu'il faille l'accord express des personnes qui ont l'autorité parentale sur le mineur, c'est à dire en général des 2 parents.

La première responsable de cette situation est votre mère qui a donné son accord mais je comprends qu'au départ, vous n'étiez pas opposé personnellement à cette photo.

Maintenant que le mal est fait, les poursuites que votre père pourrait faire contre le journal, ne permettront que de demander des dommages et intérêts.

Votre père doit prendre contact avec un avocat spécialisé en protection de la vie privée.

cdt

Par **lellib155**, le **27/08/2014** à **20:50**

bonsoir,

Je vous remercie de votre réponse, mon père va dès à présent prendre contact avec un avocat spécialisé en ce domaine, auriez-vous à tout hasard les coordonnées d'un avocat réputé dans ce domaine ?

cordialement.